



VILLE DE
SAINT-PIERRE

Saint-Pierre le 24 MARS 2026

Le Maire

A

Mesdames et Messieurs
Les Conseillers Municipaux

Objet : C.M. – 28/03/2026

Nos réf. : DGS/JP/SN n°4

Cher(e) Collègue,

Conformément à l'article L.2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, j'ai l'honneur de vous convier à la séance ordinaire du Conseil municipal qui se tiendra le :

Samedi 28 mars 2026 à 09H00 à l'Hôtel-de-Ville de Saint-Pierre

L'Ordre du Jour est le suivant :

Affaires Générales.....	2
Affaire n°1/1 : Installation du nouveau Conseil Municipal.....	2
Affaire n°1/2 : Election du Maire.....	2
Affaire n°1/3 : Fixation du nombre d'adjoints et d'adjoint de quartiers.....	2
Affaire n°1/4 : Election des Adjoints et Adjoints de quartiers.....	3
Affaire n°1/5 : Lecture de la charte de l'élu(e) local(e).....	3
Affaire n°1/6 : Délégation du Conseil au Maire, conformément à l'article L.2122-22 du Code général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T).....	5
Affaire n°1/7 : Approbation du procès-verbal de la séance du 16 Février 2026.....	12

Comme le prévoit l'article L.2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, je vous joins une note de synthèse sur chacune des questions énumérées à l'ordre du jour.

Comptant sur votre présence, je vous prie d'agréer, Cher(e) Collègue, l'expression de ma considération distinguée.



LE MAIRE

David LORION